

2^{es} assises de l'ingénierie

DU 4 AU 8 JUILLET 2022





SOMMAIRE

2^{es} assises de l'ingénierie

DU 4 AU 8 JUILLET 2022

- 5** Table ronde d'ouverture: Transition: de quoi parle-t-on?
Comment l'Agence et ses partenaires adaptent
leur offre de service aux grandes transitions actuelles?
- 8** Atelier n°1: Adaptation au changement climatique
- 11** Atelier n°2: Du bon usage du numérique
dans son projet de territoire
- 14** Atelier n°3: L'adaptation au vieillissement
dans l'organisation de la ville
- 18** Atelier n°4: Quel développement des territoires
dans un monde de sobriété foncière?
- 22** Atelier n°5: Bien comprendre les atouts de son territoire
pour réussir ensemble l'insertion professionnelle et
l'accès à l'emploi
- 26** Table ronde de clôture: « Comment améliorer la réponse
aux territoires dans un contexte de transition ? »
- 30** Remerciements



Je me réjouis de ces deuxièmes Assises de l'ingénierie. Elles ont trouvé leur public et sont pour nous l'occasion de réunir la communauté de celles et ceux qui œuvrent pour les projets de territoire. Cet évènement annuel de rencontres doit être une opportunité d'échange et de partage pour montrer la diversité de l'offre d'ingénierie publique ou privée et échanger avec les utilisateurs finaux ainsi qu'avec l'état territorial qui joue un rôle primordial dans la réponse apportée aux territoires. Cela illustre parfaitement le rôle ensemblier de l'Agence. »

Yves Le Breton

Directeur général de l'ANCT

Du 4 au 8 juillet 2022, s'est tenue la deuxième édition des Assises de l'ingénierie. Organisé par l'ANCT, avec la participation de l'ensemble des acteurs de l'ingénierie, partenaires de l'Agence, cet évènement s'est intéressé aux transitions majeures qui impactent nos territoires. Changement climatique, émergence d'une société numérique, vieillissement de la population, sobriété foncière, inclusion des populations les plus fragiles sont autant d'enjeux que les collectivités doivent désormais prendre en compte dans leurs réflexions et leurs projets de territoire.

Ces Assises ont, une nouvelle fois, permis d'illustrer ces problématiques à travers des exemples concrets mais également de mettre en lumière les initiatives et solutions innovantes portées par les collectivités avec l'appui de l'ANCT et de ses partenaires.

Elles ont aussi été l'occasion de réaffirmer la complémentarité des accompagnements proposés par l'État et par les acteurs de l'ingénierie et leur capacité d'adaptation à ces nouveaux enjeux.

Ce recueil constitue un résumé des interventions et des échanges qui ont eu lieu pendant cette deuxième édition. Nous espérons qu'il vous aidera à vous approprier ces grandes transitions et qu'il vous inspirera dans la construction et la mise en œuvre de vos projets de territoire.

TABLE RONDE D'OUVERTURE

“ TRANSITION: DE QUOI PARLE-T-ON? COMMENT L'AGENCE ET SES PARTENAIRES ADAPTENT LEUR OFFRE DE SERVICE AUX GRANDES TRANSITIONS ACTUELLES? ”

La deuxième édition des Assises de l'ingénierie a été ouverte par une table ronde, réunissant le directeur général de l'ANCT et les représentants des opérateurs partenaires (ANRU, ANAH, ADEME, CEREMA, Banque des Territoires) qui ont réagi aux propos de Fanny Parise, docteur en socio-anthropologie et journaliste, sur les enjeux d'une transition de société plus durable. Cette première séquence a permis de mieux comprendre les défis à relever pour s'adapter aux transformations importantes que les collectivités vont devoir mettre en œuvre.

Si le terme « transition » renvoie au passage d'un état à un autre, en général lent et graduel, ce qui est nouveau, c'est l'ampleur des changements que nous connaissons et leur accélération, à l'instar de la révolution industrielle. On parle aujourd'hui de transition de société voire de transition de civilisation.

Pour pérenniser une expérience de vie agréable et soutenable à moyen et long terme, il devient urgent de s'interroger sur la place des transitions dans les territoires et dans notre quotidien et d'anticiper la façon dont les modes d'habiter et de vivre doivent s'adapter dans un contexte de transition systémique : économique, écologique, politique...

Pour y parvenir, l'anthropologie invite à observer ce que les gens font, à essayer de comprendre le sens qu'ils donnent à leur quotidien pour concevoir des solutions qui n'altèrent pas leurs pratiques.

La principale difficulté à laquelle sont confrontés les élus est de soutenir une dynamique de développement tout en limitant la destruction de la planète. Cette difficulté

est d'autant plus prégnante qu'il existe un découplage relatif entre le mythe du progrès et les valeurs progressistes (sociétales, écologiques). Le progrès social et technologique immédiat nous amène à consommer toujours plus alors que les ressources se raréfient, ce qui interroge sur ses conséquences à moyen ou long terme.

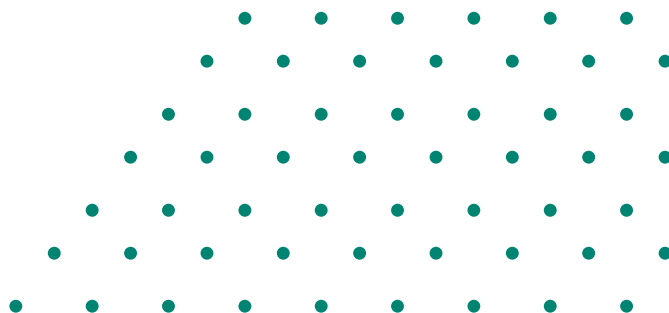
“ On parle de transition mais que signifie ce concept et qu'implique-t-il pour les Territoires? ”

Fanny Parise
docteur en socio-anthropologie et journaliste

Nous sommes clairement dans un moment de société singulier avec des changements pluriels.

La solution pour les politiques et les collectivités passe par :

- l'écoute de la société civile
- une vision 360° de l'impact de nos choix pour la société d'aujourd'hui et de demain
- l'utilisation de la contrainte du changement comme un levier de créativité.



COMMENT L'AGENCE ET SES PARTENAIRES ADAPTENT LEUR OFFRE DE SERVICE AUX GRANDES TRANSITIONS ACTUELLES ?

Les six opérateurs, dont certains ont déjà accompagné les grandes évolutions qu'a traversé le pays ces 50 dernières années (consommation de masse, phénomène de désindustrialisation, processus de décentralisation...), identifient 4 défis majeurs pour l'ingénierie dans le contexte des transitions d'aujourd'hui.

Sensibiliser sur les enjeux de la transition écologique et sociale et initier le changement de culture dans les collectivités

Le changement est inévitable. Il faut s'en préoccuper maintenant pour faire évoluer les choses d'ici 30 ans.

Il est fondamental de faire comprendre les transitions aux élus et techniciens des collectivités, pour les aider à anticiper leurs impacts sur le quotidien des habitants et usagers du territoire. Cette prise de conscience qui semble acquise aujourd'hui va nécessiter de repenser les stratégies d'intervention et d'inventer de nouveaux modes de faire pour privilégier une approche intégrée et multithématique des projets.

À titre d'exemple, pour atteindre la neutralité carbone en 2050, il va falloir faire des choix entre le développement massif des énergies renouvelables et le fait d'être plus sobre en acceptant les contraintes de ces choix en termes d'acceptabilité ou de coût.

Les projets ne peuvent plus être pensés isolément mais ces grandes transitions nécessitent une approche systémique qui implique tous les acteurs du territoire.

Le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE), par exemple, répond à cette ambition et organise une nouvelle méthode de travail entre l'État et les collectivités. Il faudra, néanmoins, que les objectifs qu'ils portent soient partagés par les citoyens pour en faciliter la mise en œuvre.

Au-delà de l'ingénierie technique nécessaire à l'élaboration des projets, les élus doivent donc aussi mobiliser une ingénierie spécifique pour que les habitants et usagers du territoire s'approprient les projets.

La question des moyens préoccupe également les collectivités qui s'interrogent sur leur capacité à mettre en œuvre des projets plus coûteux et plus exigeants. 37 % considèrent que la prise en compte des obligations en matière de transition écologique et de sobriété foncière se fera au détriment des autres politiques publiques.

Ces projets qui nécessitent souvent des investissements plus importants sont, en général, plus économes ensuite. En tout état de cause, un projet qui fait

consensus peut être financé. Des solutions existent :

- Accepter un endettement sur le long terme, ce que permet la Banque des Territoires (exemple de l'octofoncier pour financer des acquisitions sur 80 ans)
- Réorienter une partie de ses investissements vers des investissements verts
- Mobiliser des subventions d'équilibre (exemple du fonds friches qui finance des déficits d'opération d'aménagement).

Partir des besoins des territoires et de la vision des élus pour construire la ville de demain

La mise en œuvre des politiques publiques doit faire écho aux problématiques locales et l'offre d'ingénierie s'adapter aux besoins des élus pour les aider à transformer leur vision politique en réalité opérationnelle.

Ce principe a d'ailleurs prévalu à la création de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) qui s'appuie sur l'État territorial pour déployer son action à travers des programmes nationaux ou dans une logique d'accompagnement sur-mesure sur sollicitation des collectivités. La coordination est ainsi assurée au niveau local.

Il est également à l'origine des réorganisations que certains acteurs ont opérées :

- Convaincue que le développement passe par les territoires, la Caisse des Dépôts a créé il y a 4 ans la Banque des Territoires (900 collaborateurs en directions régionales) pour être au plus près des acteurs locaux qu'elle accompagne en ingénierie amont et dont elle finance les projets. Cette nouvelle organisation permet plus de réactivité et plus d'agilité dans le suivi des projets.
- Le CEREMA a étendu son offre de services aux collectivités dès 2018 et peut désormais intervenir en quasi-régie pour ses collectivités adhérentes. Il a, par ailleurs, ouvert récemment une agence dans l'Océan indien et en Guyane.

Pour l'ANAH, le principal enjeu repose sur le fait que 80 % du parc de logements de 2050 est déjà construit. Il est donc essentiel d'accompagner et d'outiller les collectivités pour rénover ce parc qui suppose généralement des interventions complexes et de longue haleine et concentre 70 % des financements de l'Agence.

Le soutien de l'ANAH ne se limite pas, néanmoins, à la rénovation énergétique mais permet également de contribuer à la résorption de l'habitat indigne et à développer des solutions d'hébergement qui répondent aux enjeux de transition démographique.

La mobilisation d'une ingénierie qualifiée en amont des projets est donc indispensable. La Banque des Territoires et l'ANRU travaillent avec les collectivités dès l'émergence du projet pour sécuriser les financements nécessaires à leur réalisation.

Organiser la complémentarité des ressources pour permettre le changement d'échelle et l'adaptation aux grandes transitions

Les ressources sont nombreuses dans les territoires pour aider les collectivités à concevoir et mettre en œuvre leurs projets. Afin que la réponse la plus pertinente puisse être apportée, il faut faire jouer la complémentarité des offres d'ingénierie.

Cette complémentarité est recherchée systématiquement par l'ANCT qui s'attache à :

- appliquer un principe de subsidiarité : quand la réponse existe localement à l'initiative des acteurs de l'ingénierie, cette solution doit être privilégiée ;
- réunir régulièrement les partenaires de l'Agence, qui au-delà de leur objet et de leur organisation particulière, ont la capacité d'échanger et de mettre en synergie leurs ressources au profit des territoires.

Cette complémentarité s'exerce aussi entre 3 types d'ingénierie :

- Ingénierie interne à l'État
- Ingénierie partagée entre les différents acteurs publics comme les observatoires départementaux ou régionaux
- Ingénierie externe, qu'elle soit publique ou privée, pour accompagner les différentes phases des stratégies d'intervention portées par les collectivités.

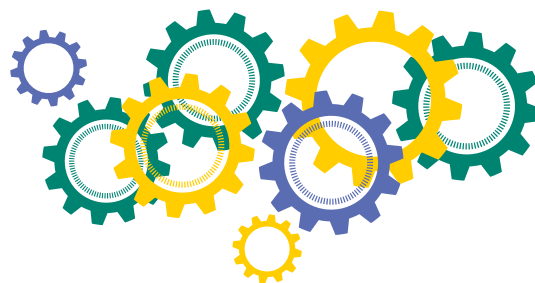
Ces différentes expertises doivent être maintenues à bon niveau dans le cadre des grandes transitions.

Favoriser la montée en compétence des acteurs

La montée en compétences des acteurs est incontournable pour faire en sorte que les projets prennent la mesure des grandes transitions qui impliquent des changements de pratique à tous les niveaux : collectivités, services déconcentrés, professionnels de l'ingénierie.

Plusieurs initiatives y concourent :

- AMI Centre Val-de-Loire « compétences et métiers d'avenir » pour former 14 000 agents territoriaux
- développement de la formation initiale et continue des urbanistes
- formations dispensées par l'ANRU aux collectivités et aux DDT
- développement par l'ANAH et l'ADEME du réseau France Rénov à destination des professionnels
- capitalisation des expérimentations en vue de leur diffusion.



Accompagner les collectivités les plus fragiles et leur faciliter l'accès aux ressources d'ingénierie



Accélérer le passage vers une société plus sobre et solidaire au moyen d'innovations et de partage de solutions



Accompagner les ménages modestes et les collectivités dans la remise à niveau de l'offre de logements **3,5Mds** d'euros de subvention par an **760 000** logements par an qui bénéficient de l'aide de l'ANAH



Expérimenter dans le cadre du PIA pour capitaliser et diffuser des solutions innovantes



Financer la modernisation des territoires et la lutte contre les inégalités territoriales
11Mds d'euros/an d'aides aux bailleurs sociaux pour améliorer l'offre de logements
2Mds d'euros injectés dans les territoires
45M€ en ingénierie pour accompagner les projets des collectivités.



Apporter une expertise et outiller les collectivités pour les aider à intégrer l'impact des grandes transitions dans leurs réflexions

Des outils numériques pour recueillir de la donnée et tester des scénarios : cartofriches, urbanisimul, stratos.

ATELIER N°1: ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nous sommes dans une phase d'accélération de la planification et de la transition écologique, avec en point de mire 2030 et l'accord de Paris. La démarche d'adaptation consiste à poser le diagnostic climatique sur le territoire, puis à identifier l'ensemble des enjeux et des risques afin de définir et de prioriser les actions à conduire. Il s'agit de tenir compte du climat actuel et futur, en mesurant les conséquences de son évolution pour anticiper les effets préjudiciables et exploiter les effets bénéfiques. À cet effet, avec son deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC2) 2018-2022, la France vise une adaptation effective dès le milieu du XXI^e siècle avec une hausse de température de 1,5 à 2 °C au niveau mondial. Le changement climatique est déjà une réalité et ses conséquences deviennent plus fréquentes et intenses (canicules, sécheresses, inondations) d'années en années. Nous devons agir ensemble pour relever le défi de la transition climatique en repensant nos pratiques et nos modèles à toutes les échelles pour rendre nos territoires plus résilients.

COMMENT MIEUX S'APPROPRIER LES ENJEUX: UNE CULTURE À RÉINVENTER COLLECTIVEMENT

L'enjeu actuel pour l'ingénierie territoriale est de déssectoriser les enjeux écologiques. Beaucoup de choses sont déjà faites mais souvent nous avons à faire à un plan en silos où chaque acteur travaille en totale autonomie sans lien étroit ni partage d'information avec les autres. Dorénavant ce modèle ne fonctionne plus. Pour plus d'efficacité les informations doivent être partagées et le travail collectif est à privilégier. L'approche systémique permet de faire émerger des réflexions et de confronter des points de vue pour avancer dans la démarche d'adaptation au changement climatique.

“ *L'adaptation se fera tous ensemble: on va devoir s'adapter de manière systémique sans laisser de côté des catégories socioprofessionnelles ou des catégories d'âges. C'est une façon de renouer avec les habitants.* »

Robert Bellini,
Adjoint thématique au directeur Adaptation,
Aménagement et Trajectoires bas carbone, ADEME

La communication est primordiale, d'où la nécessité d'inclure tout le monde dans les processus de décisions en s'appuyant sur le modèle de la démocratie participative. Chacun doit prendre conscience individuellement pour qu'ensuite le collectif puisse agir. Les jeunes générations sont très impliquées, ¾ des 15-25 ans sont "éco anxieux" pour le futur et l'évolution du changement climatique. Cette génération climat est un pilier majeur. Malgré tout, il ne faut pas oublier la justice climatique en prenant en compte les plus vulnérables, souvent les premiers en ligne face à ce changement.

Pour engager des changements de mode de vie, il faut aller vers des modes de co-responsabilisation, des formes d'implication et de co-construction de l'action publique. Les enjeux écologiques ne sont pas uniquement portés par des spécialistes, ce sont maintenant des enjeux transversaux (tourisme, agriculture, éducation) qui concernent tout le monde. En abordant les transitions de manière systémique: la manière d'habiter, la place de la nature, la question de la production agricole, les déplacements, tout paraît plus limpide et accessible. Pour mieux s'approprier ces enjeux, il s'agit de favoriser les échanges. Par exemple, des ateliers multi-acteurs pour arriver à trouver ensemble des actions efficaces peuvent être organisés. Toute idée est bonne à partager et s'inspirer de ce qui se pratique dans d'autres pays est aussi la clé. C'est par exemple le cas des cours d'école oasis, un projet qui fut sélectionné en octobre 2018 dans le cadre de l'appel à projets « Actions Innovatrices Urbaines » à l'initiative de l'Union Européenne financée par le Fonds Européen de Développement Régional-FEDER. Cette initiative vise à permettre aux aires urbaines européennes de trouver « des solutions nouvelles et innovantes afin de faire face aux défis urbains qu'elles rencontrent » en y intégrant d'avantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.

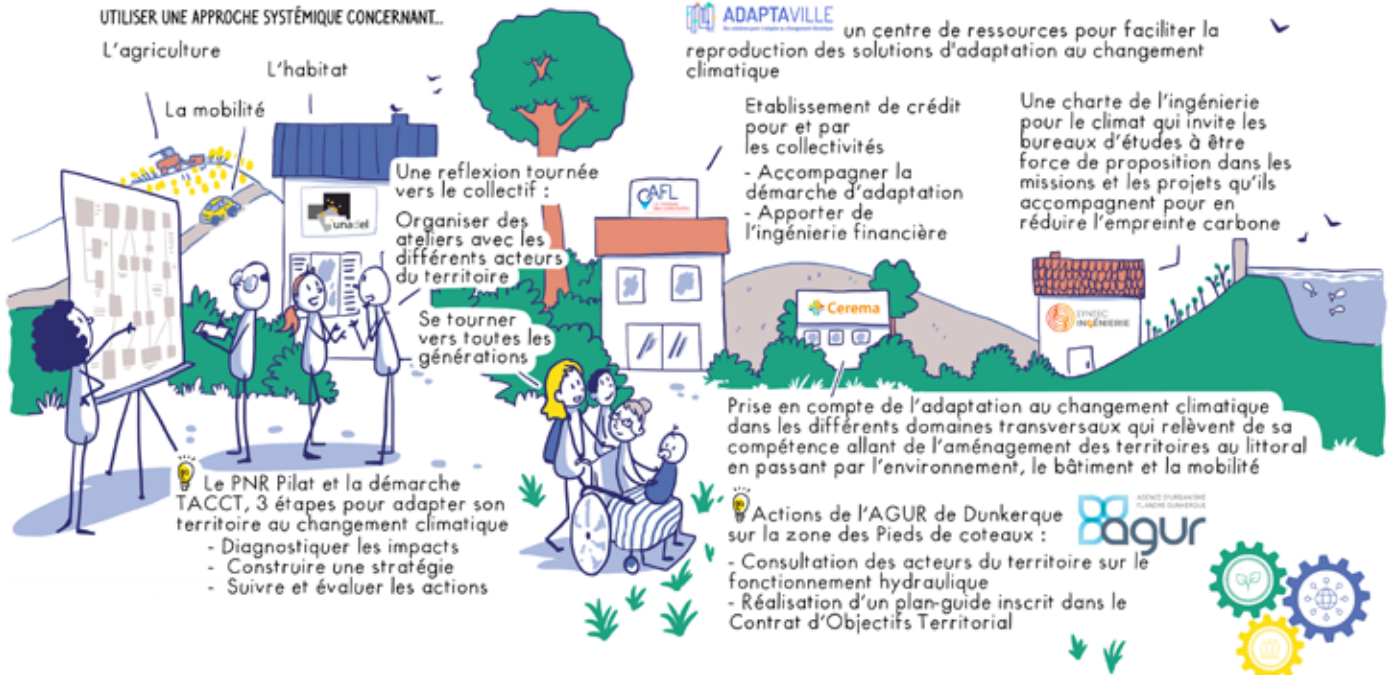
COMPRENDRE ET DIAGNOSTIQUER

UTILISER UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE CONCERNANT...

L'agriculture

L'habitat

La mobilité



Les CRTE, un contrat au service des territoires et en faveur de la transition écologique

Les CRTE, Contrat de Relance et de Transition Écologique illustrent la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales. Il doit notamment leur permettre d'intégrer, au sein de leurs projets de territoire, les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités. Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles. Après une année d'élaboration, la première génération des CRTE couvre la quasi-intégralité du territoire métropolitain et ultramarin avec 819 contrats signés sur 850 périmètres au 28 juin 2022.

Pourquoi recourir aux CRTE ?

L'État et les collectivités suivent une longue tradition de contractualisation en empilant des contrats pour chaque décision et enjeu. Pour plus de lisibilité, le CRTE rapproche les différents contrats signés dans un cadre commun.

Le périmètre de contractualisation est l'intercommunalité, voire des regroupements en fonction des dynamiques locales. On agit alors à l'échelle d'un bassin de vie en rapprochant la décision au plus près du citoyen et de ses problématiques. C'est en mobilisant l'ensemble des acteurs (acteurs publics, acteurs privés, société civile) et en rassemblant les forces que des décisions concrètes peuvent être mises en place.

L'accompagnement vers l'adaptation au changement climatique

Pour s'engager vers l'adaptation au changement climatique, les collectivités territoriales pourront être épaulées par l'ANCT ainsi que ses partenaires.

L'ADEME propose le programme « Territoire Engagé Transition Écologique » un accompagnement complet sur les démarches de transition écologique, destiné aux communes et aux EPCI. Il couvre plus de 330 collectivités engagées. Cette stratégie globale d'amélioration continue permet d'établir un plan d'actions personnalisé en s'engageant pour plus de durabilité et d'attractivité sur son territoire. Ce programme met à disposition tout un référentiel d'actions et met en place des coachings, des formations et des animations. De plus, l'ADEME apporte un soutien financier et une labellisation à la clé.

Les retours d'expériences

Renaturer les zones humides : accepter le changement climatique

Le territoire des Pieds de coteaux est un symbole de la fragilité de la Flandre face à la montée des eaux. Puis c'est environ 450 000 habitants qui vivent en dessous du niveau de la mer à marée haute. À l'origine, ce polder, territoire gagné sur la mer, fut asséché par les comtes de Flandre et les moines qui ont gagné les terres de manière organisée pour une vocation entièrement agricole. Le problème est que maintenant ces espaces ont diversifié leurs activités impliquant des habitations, des industries... Le modèle est à recalibrer totalement. Les problématiques furent longtemps gérées avec les canaux et les watergangs mais aujourd'hui cela ne suffit plus, le système arrive à

bout. Il faut alors réapprendre à vivre avec l'eau sur le territoire en acceptant que certains espaces soient inondés, en renaturant certaines zones humides (Convention de Ramsar) et en arrêtant de bétonner sans raison. Dans le plan guide d'adaptation aux Pieds de coteaux, 20 actions ont émergé, classées en 4 catégories : Urbanisme / Gestion hydraulique / Agriculture / Biodiversité. La CC des Hauts de Flandre l'a inscrit dans un Contrat d'Objectifs Territorial pour la 3^e Révolution Industrielle (COTTRI) et chacune des 26 communes des coteaux doit mener au moins une action d'adaptation au changement climatique pour initier cette démarche.



Il s'agit de changer nos imaginaires et de se projeter dans des univers différents. L'adaptation s'appréhende par un changement de culture dès le plus jeune âge. Il faut aussi informer le plus possible en formant les techniciens et en apprenant sur le terrain. Par exemple, l'ANCT a développé l'Académie des territoires pour former les élus locaux aux grandes transitions. Cela doit leur permettre entre autres de mieux les appréhender, de maîtriser les outils pour mettre en action une stratégie de résilience et développer de nouveaux réseaux entre élus de territoires.

L'Agence Parisienne du Climat est à l'origine d'AdaptaVille, une plateforme de solutions opérationnelles pour adapter les villes au changement climatique. Elle répertorie et valorise des solutions efficaces, chaque solution ayant déjà été expérimentée. Toutes les solutions font l'objet d'une « fiche solution » qui explique à quels enjeux d'adaptation elle répond, la complexité et le contexte de mise en œuvre, les expérimentations déjà mises en place, les co-bénéfices associés. Il existe également sur la plateforme un système de filtre pour les solutions en fonction des aléas climatiques auxquels elles répondent, ou des types d'action dont elles font partie. On se rend alors compte que beaucoup de ressources et solutions sont déjà existantes, il faut juste les mobiliser :

“ C'est le partage de connaissances qui va vraiment permettre la concrétisation de solutions d'adaptation qui sont opérationnelles et fonctionnelles »

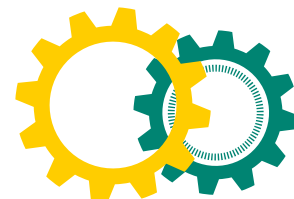
Justine Bichon,
Chargée de mission Transitions – cheffe de Projet AdaptaVille, APC.

Diagnostic + plan d'adaptation : Démarche TACCT : Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires

La démarche TACCT, destinée aux collectivités, permet d'élaborer une politique d'adaptation au changement climatique de « A à Z », du diagnostic de vulnérabilité jusqu'au suivi des mesures et à l'évaluation de la stratégie. Construite en plusieurs étapes, elle permet de diagnostiquer les impacts, de construire des stratégies et d'évaluer des actions. Il comprend un système de critérisation des données climatiques ainsi que des simulations pour se projeter dans le futur. La démarche a été mise en place. Pour associer et consulter les personnes, des ateliers avec plus de 300 invités ont été mis en place dans le PNR Pilat. Le PNR Pilat a identifié quatre fragilités : l'eau, la forêt, l'agriculture et le bien vivre, sur lesquelles ils devront réfléchir pour mettre en place des actions. Plus de 135 actions sont ressorties lors des ateliers.

Cycle de la politique française d'adaptation au changement climatique :

- 1999 connaissance Climat-Impacts GICC
- 2006 Stratégie Nationale d'Adaptation
- 2009 concertation nationale
- 2011 PNACC
- 2015 évaluation PNACC
- 2016 élaboration propositions
- 2018 PNACC2
- 2020-2026 CRTE



ATELIER N°2 :

DU BON USAGE DU NUMÉRIQUE DANS SON PROJET DE TERRITOIRE

En 2020, 13 millions de Français se disaient éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu internet et se sentent en situation d'illectronisme et donc en difficulté avec ses usages. Pourtant, 76 % des Français se disent prêts à adopter de nouvelles technologies. L'ambition est de collaborer à l'émergence d'une société numérique innovante, inclusive et humaine afin de garantir l'accès de tous aux services publics. L'aménagement numérique est décisif pour l'attractivité, la compétitivité et l'égalité des territoires. Administrés, entreprises, artisans, services publics : la connectivité numérique est désormais indispensable à tous et partout, au travail, dans les déplacements, en vacances. Le numérique est désormais partout présent, pour autant l'utiliser dans les territoires nécessite de se questionner et d'objectiver son utilité, en mesurant ses impacts positif et négatif et en évaluant ses effets au regard de l'ambition politique initiale. Le numérique peut être pris sous divers angles : au service de la transition écologique, au service des habitants et acteurs du territoire, comme outil technique, et comme potentiel disruptif.

L'INCUBATEUR DES TERRITOIRES : PROPOSER DES SERVICES PUBLICS NUMÉRIQUES AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Depuis sa création il y a 2 ans, l'Incubateur des Territoires a pour objectif l'émergence rapide de services numériques de qualité au service des usagers, répondant à des problèmes concrets grâce au numérique. Un accompagnement sur-mesure est mis en place pendant 12 semaines pour identifier une problématique de politique publique et concevoir des premières pistes de solutions. L'objectif est de s'intéresser aux besoins. Chacune des 50 investigations réunit une équipe d'agents publics, accompagnée par des experts du design et du numérique. Les investigations sont une opportunité pour les territoires d'interroger leurs usagers sur leurs besoins, de tester de premiers prototypes de

solution et parfois, de participer à la création de services publics à impact national. En envisageant le numérique comme un moyen plutôt qu'une fin, l'Incubateur des Territoires s'inspire de la méthodologie d'investigation éprouvée par le réseau des incubateurs publics beta. gouv pour créer de nouveaux services mutualisés, numériques ou non, à l'échelle territoriale. L'Incubateur dispose également d'un Forum des Territoires qui a vocation à mettre en commun les savoirs et besoins des acteurs des territoires. Parfois, il faut construire de zéro ; un nouveau service en le finançant ; dans d'autres cas, les services existent déjà mais ailleurs et peuvent être adaptés au contexte local.

LES ÉTAPES CLÉS DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

La question à se poser au premier abord doit vraiment être orientée autour des besoins, des attentes, et lorsque le projet de réponse prend forme, se poser la question : Le numérique pourrait-il m'aider ? Puis : Qui pourrait m'aider à mieux comprendre comment utiliser le numérique en soutien de mes orientations politiques, de mes projets de services ?

Étapes :

- 1 • Se renseigner : identifier sur le territoire s'il y a déjà des acteurs (Tiers-lieux, syndicat de mutualisation, espaces de médiation, filière organisée). Identifier les ressources sur lesquelles s'appuyer dans son environnement proche.
- 2 • Se tourner vers des interlocuteurs nationaux lorsque la ressource locale est insuffisante. L'ANCT et le CEREMA, notamment, renseignent sur les stratégies à mettre en œuvre et donnent des clés de lecture ainsi que des bonnes pratiques.
- 3 • Évaluer les coûts/bénéfices de l'usage de solutions numériques.

Le Cerema développe des outils d'évaluation et accompagne les collectivités à mieux définir les contours de leurs projets intégrant le numérique, ainsi qu'à estimer leurs impacts. Les villes de Châlons-en-Champagne, Dunkerque et Draguignan ont été les premiers territoires pilotes.

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE...

Incubateur des Territoires

Équiper des élus de tablette pour éviter les impressions des délibérations.
→ Pas de gain financier mais un impact social positif

Développer dans les territoires des services numériques simples, sobres et efficaces :

- Implantation de nouveaux services
- Accompagnement et financement de services existants pour un déploiement à grande échelle

Cerema

Analyse coût / bénéfice pour trouver le juste équilibre entre la consommation des ressources et les économies générées par le numérique

UNE MÉTHODE DISRUPTIVE

1. Développement d'un prototype simple et peu onéreux

... ET DES HABITANTS ET ACTEURS DU TERRITOIRE

Accompagner la transition numérique des collectivités grâce à l'organisation et au déploiement de solutions numériques efficaces et responsables

naomis

Rennes Métropole / Ville de Rennes : création d'une culture du numérique responsable grâce à des agents volontaires devenus designers du service public

cinov

Accompagnement des artisans et commerçants dans la transition numérique

AULA

Anticipation de la construction d'une identité commune dans une logique d'équité territoriale pour limiter les déplacements carbonés

Outil «Mon suivi Social», actuellement en phase de test dans le Grand Autunois Morvan

2. Phase de test. Mesure des impacts positifs
3. Suite du développement si les impacts sont positifs




NUMÉRIQUE RESPONSABLE, UN LEVIER D'ENGAGEMENT

À chaque envoi de mail, 20 g de CO₂ sont générés. Une requête Google, ce sont 5 g de ce gaz à effet de serre relâchés dans l'atmosphère. Ces gestes banals constituent une bonne partie de la pollution numérique, avec le streaming audio et vidéo et le stockage dans le cloud. Le secteur numérique est aujourd'hui l'un des plus polluants. D'après l'Ademe, il représente 4 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, soit une fois et demi de plus que l'aviation civile. Et ce chiffre risque de doubler d'ici à 2025. En France, le secteur du numérique représente 2 % des émissions de gaz à effet de serre et pourrait atteindre les 7 % d'ici 2040.

Le numérique responsable est une démarche d'amélioration continue qui vise à améliorer l'empreinte écologique et sociale du numérique, qui vise à l'éco-conception de solutions, et qui vise l'usage du numérique au service de la transition écologique, et au service des humains. La transition numérique et la transition écologique se rencontrent sur de nombreux points. À travers le numérique responsable, l'idée est d'être sobre et de concevoir les services en les numérisant en pensant à la chaîne totale.

« Il va falloir prendre la voie de la redirection écologique : faire moins et mieux »

Norbert Friand
Responsable du Service Numérique, Rennes Métropole / Ville de Rennes, AITF.

La recherche de sobriété numérique ne pourra qu'encourager à adopter des démarches de rationalisation de type LEAN (méthode de gestion « sans gaspillage ») et des approches Agiles (collaboration, auto-organisation, adaptation aux changements et amélioration continue), avec un haut degré d'adhésion des équipes, afin de répondre au juste besoin avec les moyens les plus adaptés et souvent les moins onéreux.

Retour d'expérience:

L'outil « Mon suivi social », faciliter le suivi des bénéficiaires des structures d'accompagnement social grâce à un logiciel informatique complet

Cet outil est co-construit par le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) de la CC Grand Autunois Morvan et de l'Incubateur des Territoires. Durant la phase d'investigation, le CIAS du Grand Autunois Morvan a fait émerger la problématique du suivi numérique des bénéficiaires dans la structure. 8 agents travaillent quotidiennement dans ce CIAS prenant en charge 600 bénéficiaires. La problématique dans ce cas est qu'il n'y a aucune centralisation des informations, ils n'ont aucun outil de gestion numérique. Le système actuel repose quasi uniquement sur l'humain, la mémoire des agents, leur motivation et les archives. L'absence d'un seul agent peut mettre en difficulté toute l'organisation. Le manque d'outillage induit une perte de temps considérable pour le suivi des bénéficiaires, la recherche d'information, la production de statistiques... La

gestion des bénéficiaires se fait actuellement au travers de 14 tableaux Excel et des dossiers papiers. Les outils ne sont pas liés entre eux, il y a donc de nombreux doublons. L'objectif serait d'améliorer le quotidien des agents en passant moins de temps à croiser les informations. L'objectif est de transformer ce temps de traitement en temps d'accompagnement. Certains outils déjà existants sont beaucoup trop coûteux pour un CIAS de cette taille. Suite à une enquête de terrain, la solution prototypée est un outil numérique à destination des agents : dossier social unique et suivi des interactions avec les bénéficiaires, agenda partagé, gestion des tâches, module statistique le tout sécurisé selon la conformité RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). L'expérience étant en cours, les résultats seront observables après un certain temps d'utilisation.



SENSIBILISER LES ÉLUS AU NUMÉRIQUE

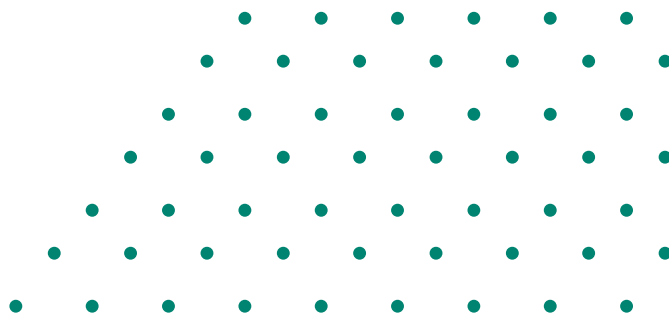
La sensibilisation des élus au numérique ainsi qu'à la transition numérique est une étape fondamentale. Il est en effet nécessaire que les décideurs puissent appréhender les tenants et aboutissants de la transition numérique afin de prendre des décisions éclairées. Les élus peuvent organiser des rencontres avec des acteurs spécialisés, des webinaires ou bien encore faire témoigner un autre élu d'une autre collectivité qui a déjà mis en place un certain nombre de choses. On sous-estime souvent l'ampleur de la transformation numérique:

“ Il y a encore de gros défauts de communication et d'organisation pour déployer toutes les solutions numériques qui peuvent être disponibles »

Sophie Blanchet

Responsable pôle Conseil & Data / Domaine (Géo) Data, NAOMIS.

On remarque alors qu'il y a une nécessité de former des talents du numérique dans les territoires ce qui permettrait de s'enrichir par la transformation numérique. Par exemple, WebForce3 est un réseau de 50 écoles des métiers du numérique, agréé solidaire d'utilité sociale, dans toute la France (métropole et outre-mer) et à l'international (Belgique, Luxembourg, Maroc) depuis 2014. Dans un monde où métiers et technologies évoluent fortement, la mission de WebForce3 est de permettre à toute personne de se former tout au long de son parcours professionnel, et ainsi répondre aux besoins en compétences des entreprises.



ATELIER N°3:

L'ADAPTATION AU VIEILLISSEMENT DANS L'ORGANISATION DE LA VILLE

Les personnes âgées de 60 ans et plus sont au nombre de 15 millions aujourd'hui en France. Elles seront 20 millions en 2030. Selon les projections de l'INSEE, à horizon 2040, un Français sur quatre aura 65 ans ou plus. Bien vieillir dans les villes et les territoires ruraux nécessite un projet de territoire fondé sur un diagnostic partagé, une vision portée et des actions concrètes. Cette évolution structurante de la société française touche particulièrement les territoires ruraux, et interpelle l'ensemble des politiques publiques. Les Petites villes de demain sont concernées au premier chef par cette évolution structurelle. Dans les communes du programme, les personnes âgées de plus de 75 ans représentent 13,5 % de la population (contre 9 % France entière).

Qu'il s'agisse de l'adaptation des logements pour le maintien à domicile, du développement de nouvelles solutions d'habitat pour lutter contre l'isolement, du déploiement de solutions de mobilité adaptées, de l'aménagement de l'espace public ou encore de l'accès aux services, le projet de territoire se veut d'être transversal pour prendre en compte la question du vieillissement.

Par ailleurs, en plus d'être abordées dans les programmes locaux de l'habitat, ces trajectoires résidentielles appellent une connaissance partagée et des démarches prospectives afin d'anticiper les besoins pour les passages du logement dit classique, vers un habitat adapté puis des établissements spécialisés. Le vieillissement est un phénomène territorial: parce que les ressources pour répondre aux besoins des personnes dépendent étroitement de leur lieu de vie et parce que l'accès aux services pour une personne âgée doit se construire sur un rayon de 300 à 500 mètres.

PETITES VILLES DE DEMAIN, UNE LOGIQUE DE COUSU-MAIN AFIN DE RENFORCER LE SOUTIEN AUX ÉLUS EN MOBILISANT DE LARGES PARTENARIATS

Les petites et moyennes villes sont très bien positionnées pour innover, mais elles ont besoin d'aide notamment en ingénierie. C'est tout l'objet de l'accompagnement proposé par l'ANCT. Elle agit à travers ses programmes (comme par exemple Petites villes de demain et la démarche Bien vieillir dans les PVD), par les crédits en ingénierie qu'elle déploie dans le cadre d'un accompagnement sur mesure, ou encore via la Fabrique prospective intitulée « dans un monde en transition, être sénior demain dans une petite ville » qui bénéficie à 8 Petites villes de demain.

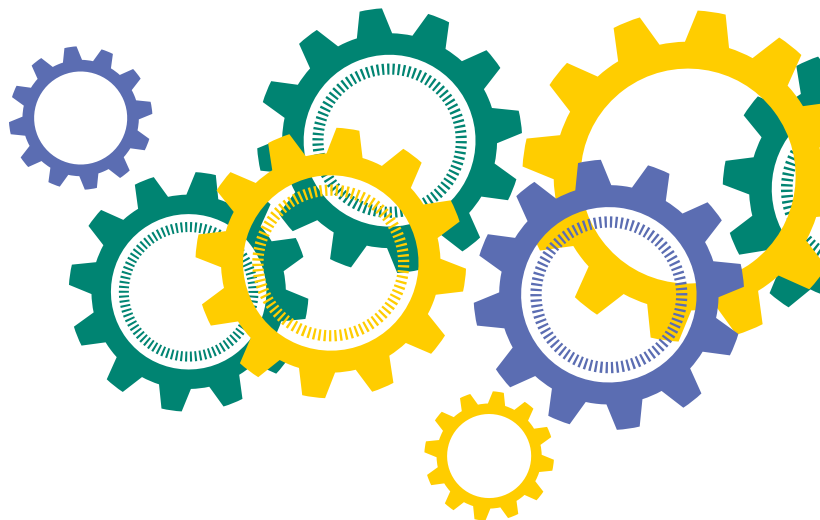
Le programme Petites villes de demain a fait du soutien en ingénierie un de ses piliers d'action. Ce soutien en ingénierie a pour objectif de donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (co-financement d'un chef de projet à hauteur de 75 %), la mobilisation des acteurs locaux de l'ingénierie, ou encore le financement d'études et de diagnostics tant sur le plan stratégique que sur des actions opérationnelles. Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement



L'HABITAT INCLUSIF, UN PROJET DE VIE SOCIAL : RÉINVENTER LES LIEUX DE VIE DES SÉNIORS DE DEMAIN

Le nombre de personnes âgées dépendantes augmentera de 1,2 million à 2,3 millions d'ici à 2060, alors quels habitats imaginer quand rester chez soi n'est plus envisageable ? Et à l'échelle de la ville, comment concevoir des espaces urbains inclusifs pour cette population vieillissante ?

En octobre 2021, l'État a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI), porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), pour accompagner en ingénierie des projets dans leur projet d'habitat inclusif. Un montant d'un million et demi d'euros sera dédié en 2022 aux opérations retenues, avec la mobilisation de l'ANCT, de la Banque des territoires et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).



“ *Bien vieillir chez soi et ensemble. Telle est l’ambition de ma politique pour l’autonomie. Beaucoup de Petites villes de demain investissent sur « l’or gris », source de revitalisation et de solidarités intergénérationnelles. Ainsi, j’accompagne toutes ces initiatives en promouvant en particulier les solutions d’habitat inclusif. »*

Brigitte Bourguignon

ancienne Ministre de la Santé et de la Prévention

“ *L’habitat inclusif constitue un des piliers de l’aménagement du territoire de demain. En permettant à nos aînés et aux personnes en situation de handicap de rester ou de revenir vivre en centre-ville, dans des logements fonctionnels, adaptés à leurs besoins, l’habitat inclusif garantit de bien vivre chez soi sans être seul, en restant pleinement intégré à la vie de son quartier. L’habitat inclusif est une chance pour dynamiser nos centralités et développer un cadre de vie de qualité. C’est un défi que nous relèverons ensemble : État, collectivités et professionnels. »*

Jacqueline Gourault

ancienne Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

L’habitat inclusif peut se définir comme un habitat où se dérouleront une animation et une aide à la vie partagée des différents ménages qui vivent dans ces logements. Il existe un système via les Agences régionales de santé (ARS) qui permet de financer les aides à la vie partagée et cette animation quotidienne dans les logements. Ce sont des logements qui prennent place dans le parc social ou qui peuvent être portés par des structures privées, parapubliques... La vie y est grandement facilitée. Au sein de ce mode d’habitations regroupées, se trouvent des espaces communs, ainsi qu’un animateur présent sur les lieux. Cela peut prendre diverses formes : des petits immeubles, des grandes maisons en colocation, des logements intergénérationnels... avec ce système d’aide à la vie partagée. L’objectif est de conserver du lien.

Le logement intergénérationnel peut être une autre solution pour certains. Par exemple, pour le logement intergénérationnel solidaire, le sénior est propriétaire ou locataire et veut mettre à disposition une partie de son logement à un jeune de moins de 30 ans en passant par des associations. Il faut être en capacité, l’un comme l’autre, de partager des espaces communs, même si, dans certains logements les unités de vie sont séparées. Il est absolument nécessaire de bien vérifier que les deux parties sont compatibles et éclairées sur les règles et contraintes. Par exemple, dans une commune en Gironde à la Réole, ses habitants expérimentent l’habitat participatif, un processus de travail où l’habitant est acteur de la création de son lieu de vie avec la Fabrikatoits. Le pari de cet habitat participatif est de co-construire un toit intergénérationnel à partir d’un bâti à réhabiliter, qui offre des espaces partagés tout en concevant un logement sur mesure adapté aux besoins de chacun, pour que séniors, familles ou jeunes, dès lors qu’ils partagent un socle de valeurs, cohabitent et tissent des liens solidaires.

“ *Construire ce projet de vie est vraiment une des clés du succès. Il ne suffit pas de mettre des personnes côte à côte dans du bâti, pour que le lien se fasse, il faut l’animer et le porter. »*

Juliette Auricoste,

Directrice du programme Petites villes de demain, ANCT



DES STRUCTURES PAR ÂGE DIFFÉRENCIÉES SELON LES TERRITOIRES QUI LAISSENT ENTREVOIR DES ENJEUX MULTIPLES POUR L'AVENIR ET LA NÉCESSITÉ DE S'Y PRÉPARER COLLECTIVEMENT :

- Dans les territoires ruraux, des prévisions annoncent plus de personnes âgées qu'ailleurs mais en revanche selon une dynamique stable ce qui engendrera une transformation des logements.
- Les pôles de centralité, ce seront des lieux où les habitants vont venir chercher des services. Il y aura

plus de personnes âgées qu'ailleurs avec une tendance à l'augmentation. Il y aura ici un enjeu de planification pour préparer l'avenir.

- Dans les zones périurbaines des grandes villes les prévisions d'augmentation sont très fortes.

ANTICIPER LE BIEN VIEILLIR CHEZ SOI

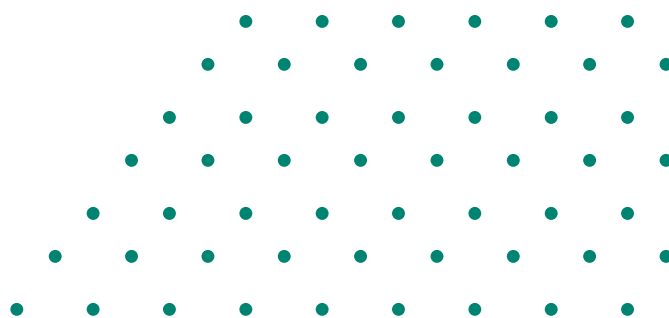
Réconfortant, chaleureux, sécurisant, notre domicile est un espace privilégié où nous avons nos habitudes, nos repères. Nous y sommes d'autant plus attachés que nous y avons vécu des événements importants et qu'il est entièrement imprégné de nos souvenirs. Il est nécessaire d'anticiper d'éventuelles difficultés de mobilité en procédant à des travaux d'adaptation pour y rester le plus longtemps sereinement et gagner en confort de vie. Il s'agit de travaux destinés à faciliter la vie au quotidien. Par exemple le remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied ou l'installation d'un monte-escalier électrique. Grâce à l'aide financière Habiter facile, l'Anah peut financer jusqu'à la moitié des travaux et accompagner les bénéficiaires dans toutes les étapes du projet.

Nous constatons que l'enjeu de mobilité et d'adaptation n'est généralement pas anticipé. Très peu de seniors prévoient la réalisation de travaux. La perte d'autonomie et les conséquences qui en découlent sont ainsi souvent subies. Les seniors engagent généralement des travaux parce qu'ils y sont obligés à un moment de leur vie. Pour mieux anticiper, il faut davantage sensibiliser sur l'enjeu d'adaptation auprès des personnes concernées ainsi qu'auprès de son entourage proche. Il y a une réelle méconnaissance de la pluralité des solutions de logements des seniors. Les élus et leurs partenaires doivent répondre à un enjeu de diffusion de l'information et bien la cibler en fonction des publics.

“ En fonction du statut d'occupation actuel, on n'a pas forcément la même approche : un propriétaire occupant va être très attaché à son habitat et il ne sera pas enclin à déménager, ce qui n'est forcément le cas d'un locataire du parc privé qui va avoir un appartement trop grand pour lui après le départ de ses enfants. » -

Roselyne Conan,
directrice générale, Agence nationale pour
l'information sur le logement, ANIL

Le Réseau francophone Ville Amie des Aînés (RFVAA) appuie les collectivités pour créer les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants, autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire et une démarche participative et partenariale.



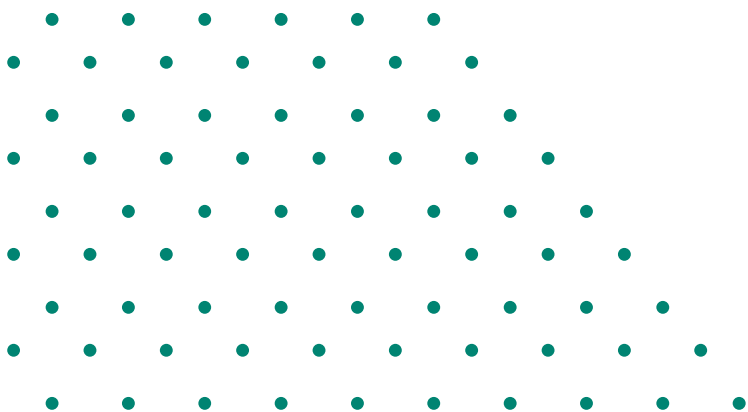
ATELIER N°4: QUEL DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DANS UN MONDE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ?

Perte de biodiversité, de productivité agricole, de capacité de résilience face aux inondations, au changement climatique, à la précarité énergétique, banalisation des paysages, telles sont les conséquences de l'artificialisation des sols. Face à ces conséquences, le législateur a déployé un cadre réglementaire promouvant la sobriété foncière et permettant d'atteindre le « Zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) à horizon 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. La mise en œuvre de cette trajectoire engage les collectivités et plus largement les acteurs de la production de la ville à réduire fortement l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain, la désartificialisation et la renaturation de certains espaces.

Comment atteindre cet objectif tout en se développant ? La sobriété foncière constitue un changement de paradigme dans les modes actuels de la production de la ville et de l'aménagement du territoire. Elle nécessitera en outre la mobilisation de l'ensemble de la chaîne de l'ingénierie, de l'appui à la réflexion prospective afin d'imaginer la nouvelle organisation de son territoire au regard de l'objectif ZAN, connaître les friches, dents creuse, potentiels de foncier, et mettre en œuvre des actions (densification, surélévation de bâtiments, mutualisation des usages, etc.).

Le PLUi approuvé en 2019 était déjà une réflexion sur la sobriété foncière puisqu'il prévoyait des réductions de surfaces constructibles de l'ordre de 60 à 70 %. Depuis plus d'un an, la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême (CAGA) a lancé un recensement de ses friches à partir d'enquêtes de terrain auprès des communes et d'analyses de données. 1 200 friches classées par type ont été recensées et cartographiées, ce qui représente 4 350 hectares mobilisables soit

40 années d'urbanisation. Si certaines friches peuvent être rapidement réhabilitées, pour d'autres la pollution, les problèmes de structure ou infrastructure, les fouilles archéologiques, le désamiantage renchérissent les coûts de réhabilitation. Le plan Friches a permis d'équilibrer l'équation financière pour une quinzaine de friches du territoire et la CA a mobilisé une AMO pour trouver un modèle économique spécifique à chaque friche.



Territoires Pilotes de sobriété foncière 7 territoires lauréats accompagnés avec chacun une assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée pour travailler le potentiel foncier et la reconversion des friches

Fabriques Prospectives accompagner un groupe de territoires sur un sujet de transition

Aider les territoires à retrouver un usage à des friches pour tendre vers une manière d'aménager et de construire pérenne permettant de favoriser les modes de vie plus sobres

→ Cartofriches : faciliter le recensement des friches
→ UrbanSIMUL : analyser et simuler l'occupation du sol à l'échelle de l'unité foncière

Projet Bimby : mettre en avant la densification douce et la réduction de l'étalement urbain

Dans la Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse :
→ Création d'une DGA pour favoriser le dialogue entre

Les élus qui souhaitent plus de foncier économique

La direction de l'aménagement, souhaitant un ralentissement des constructions

→ Rachat des délaissés économiques

Action coeur de ville

Dans la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

- 60-70% de la surface constructible réduite
- Mise en place d'un plan friche : recensement et attribution d'un modèle économique à chaque friche
- Une réhabilitation complexe (pollution, désamiantage, problèmes structurels ou infrastructurels...)

Accompagner au niveau stratégique et opérationnel les territoires vers un objectif Zéro Artificialisation Net

Travaille à la fabrique de la ville et accompagne les acteurs du territoire dans la concrétisation de leurs projets à long terme



RETOUR D'EXPÉRIENCE : BOURG-EN-BRESSE AGGLOMÉRATION

La démarche de sobriété foncière de la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse (CA) a commencé avec la « Fabrique Prospective » initiée en 2019 par l'ANCT qui réunissait 4 villes moyennes sur le thème des modes de production et de consommation durables. Les élus de la CA ont choisi de travailler sur la sobriété foncière. La « Fabrique Prospective » a généré un dialogue entre élus, techniciens et acteurs du territoire qui leur a permis de définir une vision commune en matière de sobriété foncière. Elle a également conduit la CA à réorganiser ses services afin de renforcer les liens entre les services en charge de l'économie et de l'aménagement : les élus ont alors choisi de créer une DGA « transition écologique » qui réunit l'économie, le tourisme, l'agriculture, l'habitat, la préservation et la gestion des ressources, l'aménagement, et partage la même consigne de sobriété foncière. Ainsi, le service « économie » questionne les besoins exprimés par les entreprises pour optimiser la réponse en termes de foncier. De plus, tous les tarifs des zones d'activités ont été augmentés afin notamment de les rendre concurrentielles face aux délaissés économiques.

La CA souhaite racheter les délaissés économiques, soit directement soit en s'appuyant sur son établissement public foncier, et mobiliser le fonds friches en vue de remettre sur le marché des bâtiments vacants.

Depuis 2021, la CA organise une conférence économique annuelle à destination des élus, des services et des chefs d'entreprises où interviennent de grands témoins. Par ailleurs, la CA mobilise le Cerema sur sa stratégie foncière et l'agence d'urbanisme de Lyon sur son observatoire de l'urbanisme.

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/211109-ANCT-Comprendre-Villes-Moyennes_MED.pdf

DÉMARCHES ET OUTILS :

Territoires Pilotes de Sobriété Foncière

La démarche « Territoires Pilotes de Sobriété Foncière » lancée à l'automne 2020 par le programme national Action Cœur de Ville (ACV) de l'ANCT, avec l'appui du Plan Urbanisme, Construction et Architecture (PUCA), et de la Direction de l'Habitat, l'Urbanisme et du Paysage (DHUP), s'adresse aux collectivités bénéficiaires du programme ACV et signataires d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). 7 territoires lauréats sont accompagnés avec chacun une assistance

à maîtrise d'ouvrage pour les aider à optimiser leur potentiel foncier et à trouver des logiques de reconversion friche par friche. Un club de 25 autres territoires a également été mis en place pour partager des bonnes pratiques.

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/territoires-pilotes-de-sobriete-fonciere-575>

Fabriques Prospectives

Les Fabriques Prospectives (FP) sont une des offres d'ingénierie de l'ANCT. Elles accompagnent les territoires dans la conception de politiques et de projets intégrant les transitions écologique, démographique, économique et de l'action publique. L'ANCT lance 3 FP par an. Pendant un an, chaque Fabrique Prospective réunit un groupe de quatre à huit territoires volontaires accompagnés par un prestataire qualifié, piloté et financé, en tout ou partie, par l'ANCT.

À l'issue d'une FP :

- chaque territoire accompagné dispose d'un livrable opérationnel (feuille de route incluant un programme d'actions) qui synthétise la démarche prospective menée ainsi que les pistes d'actions et de gouvernance identifiées ;
- les résultats de la FP sont valorisés par une publication de l'ANCT, qu'il s'agisse d'enseignements méthodologiques utiles aux communes-EPCI ou en termes de proposition d'évolution de l'action publique au niveau national.

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/les-fabriques-prospectives-accompagner-les-territoires-dans-les-transitions-211>

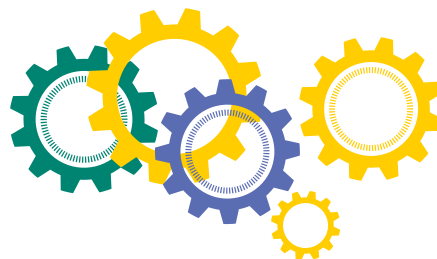
Expérimentation « Objectif ZAN »

L'ADEME accompagne, à travers l'expérimentation « Objectif ZAN » 22 projets, sélectionnés suite à un appel à manifestation d'intérêt. Les projets retenus illustrent la diversité des enjeux de l'artificialisation des sols pour les territoires. L'accompagnement de l'ADEME porte sur l'ingénierie territoriale :

- la réalisation d'études nécessaires à l'élaboration d'une trajectoire ZAN. Il s'agit d'aider les collectivités à définir leur trajectoire ZAN et à l'intégrer dans les divers plans et documents d'urbanisme (SRADDET, SCoT, PLUi) (volet A) ;
- la réalisation d'études préalables à la mise en œuvre de projets d'aménagement (échelle ZAC, lotissements, reconversion de friches, renaturation, densification...) contribuant à cette stratégie (volet B).

- Des actions de sensibilisation et de montée en compétences des acteurs des territoires.
- Cette expérimentation vise à impulser une véritable dynamique, par le partage des connaissances et des retours d'expérience, permettant d'essaimer ensuite les actions sur d'autres territoires.

<https://experimentationsurbaines.ademe.fr/territoires-zero-artificialisation-nette/>



Fonds friches

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les deux premières éditions du fonds friches ont d'ores et déjà permis de mobiliser près de 650 M€ pour financer 1 118 projets qui permettront de :

- recycler environ 2 700 ha de friches
- de générer près de 5 700 000 m² de surfaces de logements dont près d'un tiers de logements sociaux, et plus de 4 100 000 m² de surfaces économiques (bureaux, commerces, industrie...) et plus de 3 900 000 m² d'équipements publics.

D'une part, ce fonds finance le recyclage des friches ou la transformation de foncier déjà artificialisé (acquisition, dépollution, démolition), dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain, de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs ou des périphéries urbaines, ou encore pour en faire des sites prêts à l'emploi permettant la relocalisation d'activités. D'autre part, des projets de reconversion de friches polluées issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers pourront également être aidés selon un cahier des charges établi par l'ADEME.

Banque des territoires

La Banque des territoires est une des directions de la Caisse des dépôts. Elle finance des projets et prend des participations par exemple dans des sociétés d'aménagement. Elle assure le financement et le cofinancement d'ingénierie dans le cadre de programmes nationaux tels que Action cœur de ville, Petites villes de demain et Territoires d'industrie. Compte tenu des enjeux du ZAN, elle ambitionne de

développer une offre renforcée dans ce domaine qui mobilisera l'ensemble des leviers d'intervention de la Banque des Territoires : le financement de l'ingénierie, la mobilisation d'offres de prêt et d'investissement et de consignations adaptés.

 <https://www.banquedesterritoires.fr/>

Cartofriches est une solution numérique du Cerema qui aide au recensement des friches pour les qualifier et faciliter leur réutilisation. Elle s'adresse à tout porteur de projet, public ou privé et est complémentaire d'UrbanVitaliz afin d'appuyer les collectivités et opérateurs dans l'inventaire des friches, mais également dans la mise en œuvre opérationnelle des projets.

 <https://cartofriches.cerema.fr/cartofriches/>

Urbansimul est le croisement de nombreuses sources de données foncières pour les rendre facilement interprétables sous une forme de cartographie. Urbansimul est un outil d'analyse et de simulation de l'occupation du sol à l'échelle de l'unité foncière. Testé sur deux régions dès 2011 par le Cerema et l'INRAE, il a déployé, depuis 2021, à l'échelle de la France métropolitaine un socle national intégrant les fonctionnalités les plus essentielles. Cette application en ligne est ouverte gratuitement sur demande aux collectivités et autres acteurs publics du foncier, ainsi qu'à leurs prestataires. Urbansimul est un outil d'évaluation et de cartographie des espaces potentiellement constructibles à destination des acteurs publics français.

 <https://urbansimul.cerema.fr/>

Annuaire des programmistes :

 <https://www.sypaa.org/>

BIMBY (« Build in my backyard ») en référence à NIMBY (Not in my backyard) est un concept d'urbanisme visant à la densification des espaces résidentiels pavillonnaires. Le projet BIMBY est né entre 2009 et 2012 dans le cadre du programme de recherche français « Villes durables » financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Il désigne toute action ou démarche ayant pour objectif de favoriser la création de logements, dans les conditions suivantes : sans étalement urbain, sur des parcelles déjà bâties, sans démolition complète des habitations existantes ; à l'initiative de l'habitant, dans une démarche architecturale et paysagère respectueuse du voisinage et du projet commun de territoire ; orchestrée par les collectivités locales, dans une démarche de développement territorial fédératrice et intégratrice des projets des habitants ; sans spéculation foncière, dans le cadre d'une communication transparente sur les capacités de valorisation patrimoniale des biens. Depuis 2014, environ 80 territoires en France, de toute taille, se sont engagés dans une opération Bimby.

 <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/bimby>

ATELIER N°5: BIEN COMPRENDRE LES ATOUS DE SON TERRITOIRE POUR RÉUSSIR ENSEMBLE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'ACCÈS À L'EMPLOI

Même si cela va plutôt mieux sur le front de l'emploi en France, certains secteurs peinent à recruter et certains demandeurs restent éloignés de l'emploi. Pour preuve, 70 000 postes restent vacants dans l'industrie.

Les élus qui connaissent bien leur tissu économique sont souvent les mieux placés pour imaginer des solutions innovantes dans le champ de l'emploi et de l'insertion.

La relation entre emploi et territoire est en fait assez évidente: d'un côté, il est parfois difficile pour une entreprise industrielle de se déplacer et de l'autre, les demandeurs d'emploi sont assez peu mobiles. Un travail de proximité est nécessaire pour que le développement des compétences rencontre les besoins des entreprises. L'enjeu est d'accompagner les demandeurs d'emploi dans la gestion de leurs difficultés et de faire en sorte qu'ils connaissent bien les différents métiers et possibilités qui s'offrent à eux.

BIEN COMPRENDRE LES ATOUS/DIFFICULTÉS DE SON TERRITOIRE ET FAVORISER LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES

La méthode « Choc industriel »

Cette méthode développée par le programme Territoires d'industrie à l'ANCT dans le cadre du Plan France Relance vise à aider les territoires confrontés à des problématiques de restructuration de sites industriels importantes ou à des licenciements massifs pour éviter de déstabiliser l'ensemble d'un bassin économique.

Cette méthode comporte deux volets :

- un accompagnement en ingénierie mobilisant sur une période courte mais dense (150 jours homme répartis sur trois mois environ) des bureaux d'études spécialisés qui viennent rencontrer l'ensemble des entreprises du bassin industriel sinistré afin d'identifier les projets structurants pour le rebond du territoire à long terme. Sur la base de leurs échanges avec les industriels et les acteurs locaux, le bureau d'étude dresse une feuille de route qui répond aux besoins exprimés par le territoire et formule des préconisations, que ce soit en matière de formation, d'emploi, ou de mise en réseau des acteurs par exemple.

- un soutien en subvention des projets industriels les plus structurants ne trouvant pas d'autres financements parmi les dispositifs existants. Le nombre de créations d'emploi fait partie des critères regardés attentivement pour le choix des projets les plus prioritaires à soutenir.

Une des conditions de réussite de cet accompagnement est aussi de trouver la bonne articulation avec les acteurs du développement économique, les acteurs de la formation et, plus généralement, avec toutes les structures déjà en place sur le terrain pour s'assurer de la mise en œuvre à long terme des préconisations de la feuille de route.

Depuis fin 2020, 17 territoires ont été accompagnés dans le cadre de ce dispositif. Face aux résultats encourageants de cette expérimentation, un AMI déployé dans le cadre du plan France 2030 et dénommé « Rebond industriel » sera lancé durant l'été (1^{er} août 2022). Cet AMI s'adresse à des territoires fragilisés par les difficultés que rencontrent certaines de leurs entreprises relevant d'une filière du transport

Retour d'expérience :

La Communauté Urbaine d'Arras travaille de longue date sur le marché de l'emploi avec l'objectif de faciliter le recrutement des entreprises. La situation de l'emploi s'étant nettement améliorée, elle constate que les demandeurs d'emploi encore sur le marché ont besoin d'un accompagnement renforcé (à la fois social et en termes d'insertion professionnelle) pour pouvoir accéder à un emploi pérenne.

La Communauté urbaine a été labellisée récemment Cité de l'Emploi. Casser les schémas c'est finalement faire travailler ensemble les travailleurs sociaux, le bailleur social, les gardiens d'immeuble, les clubs sportifs, le CCAS pour sensibiliser les habitants qui n'ont plus forcément envie de croire dans ce que leur proposent les institutions.

Il faut pouvoir aller au contact des habitants mais également pouvoir répondre à tout type de besoins : celui de l'épicier qui recherche un salarié comme celui d'une grande entreprise qui recrute en nombre.

La collectivité endosse le rôle de chef d'orchestre sur ces questions d'emploi pour apporter une cohérence d'ensemble dans les actions conduites par les différentes structures et donner de la lisibilité aux habitants.

L'objectif est de détecter, grâce à des personnes de confiance, les personnes éloignées de l'emploi et en situation d'isolement, quelle qu'en soit la raison, pour leur proposer un accompagnement social avant de les orienter vers les acteurs de l'insertion professionnelle (Pôle emploi, mission locale, école de la deuxième chance...).

La collectivité travaille aussi avec les entreprises pour les aider à valoriser leur marque employeur, c'est-à-dire les valeurs qu'elle véhicule dans ses pratiques en tant qu'employeur. Aujourd'hui, en effet, les rôles se sont inversés : c'est l'entreprise qui doit convaincre les candidats de la rejoindre.

Afin d'accompagner les entreprises dans leur recrutement, elle a donc mis en place un club des DRH d'entreprises afin d'échanger sur les bonnes pratiques, sur les nouvelles manières de recruter.

(automobile, ferroviaire, aéronautique...), notamment face aux enjeux de transition écologique. Les territoires lauréats bénéficieront d'un soutien en ingénierie, avec le déploiement de consultants mandatés par la Banque des territoires, et en cofinancement de projets industriels (volet opéré par Bpifrance). Ce nouveau dispositif de France Relance est doté d'une enveloppe globale de 100 millions d'euros sur 5 ans pour accompagner une quarantaine de territoires.

Le dispositif « Cités de l'Emploi » :

L'ANCT pilote le dispositif Cités de l'Emploi qui doit permettre de travailler sur la coopération de tous les acteurs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui connaissent un taux de chômage deux fois supérieur en moyenne au reste du territoire. En s'appuyant sur les retours du terrain, ce dispositif vise à

- faciliter la coordination des moyens et des financements pour répondre à des situations très spécifiques
- activer les dispositifs existants qui sont nombreux en fonction des besoins
- organiser la gouvernance à la bonne échelle

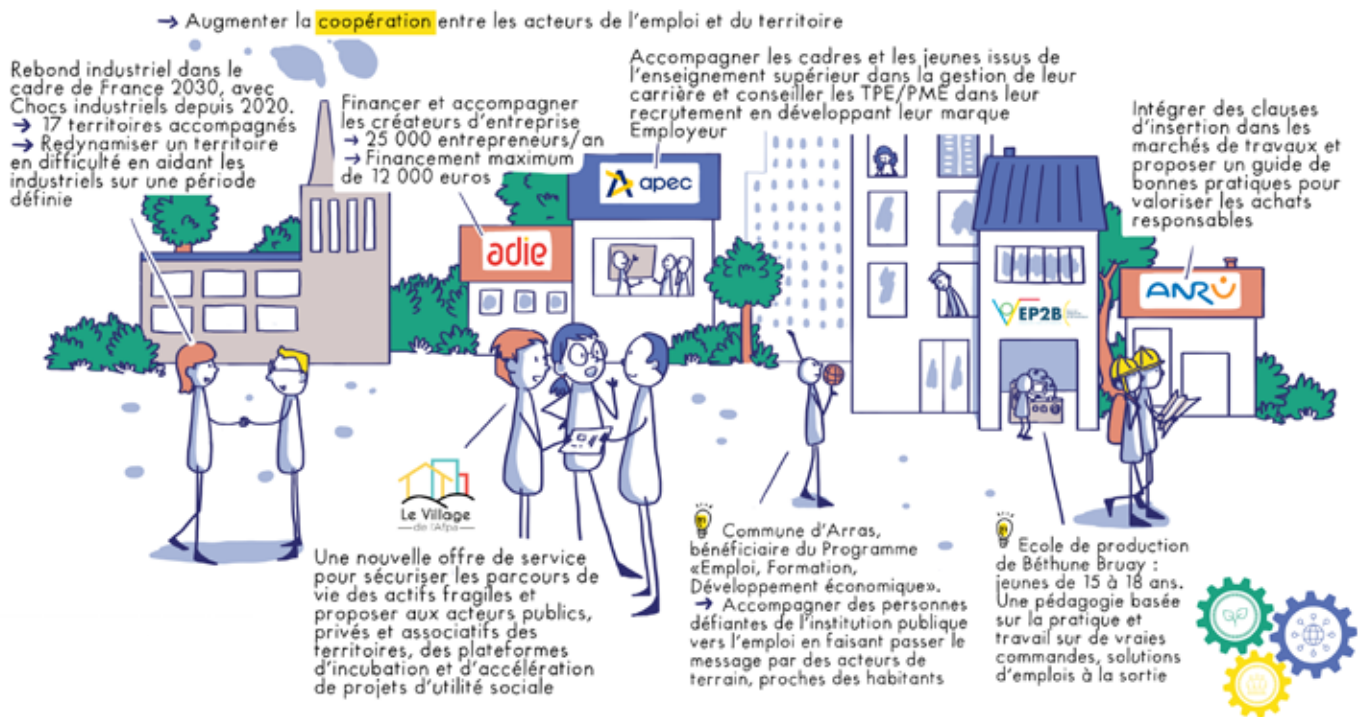
Aujourd'hui, 84 collectivités ont été labellisées et ont mis en place, autour des services préfectoraux, l'écosystème qui permet d'accompagner les demandeurs d'emploi.

La stratégie des Villages des solutions :

Le changement d'approche est nécessaire pour faire en sorte que les acteurs de l'entrepreneuriat, de l'insertion professionnelle, de l'insertion par l'activité économique et plus généralement tous les acteurs du quartier (logement, mobilité, santé...) travaillent ensemble.

Pour l'AFPA qui déploie les Villages des solutions (par transformation, notamment, de ses 45 centres), cette coordination s'opère au sein de consortiums locaux, structurés en conseils de village.

Dans le cadre de la mission de service public qui lui est confiée, il est possible de solliciter les délégations territoriales de l'AFPA par l'intermédiaire des préfetures pour faire des diagnostics emplois et compétences sur les territoires mais à condition d'avoir la volonté de mettre en mouvement tous les acteurs pour faire ensemble.



À Oléron-Saint-Marie, par exemple, la Place AFPA a permis d'instaurer un dialogue entre la région, le département, la commune, Pôle emploi et le CCAS pour identifier les problématiques et les solutions déjà existantes qui peuvent facilement être mobilisées. Sur ces bases, un projet plus structurant peut émerger qui va demander des investissements et des recrutements. C'est seulement ensuite que le diagnostic de prospective emploi compétences sur le territoire a son utilité.

À l'instar des appels à projets régionaux « Repérer et mobiliser les invisibles » et des cités de l'emploi, il est important d'aller à la rencontre des demandeurs d'emploi et de souder le collectif des structures qui repèrent les demandeurs d'emploi en difficulté et de celles qui prennent en charge leur accompagnement.

Le chantier est ouvert également dans le domaine de l'alternance avec les opérateurs de compétence mais également pour la montée en qualification des salariés avec les branches professionnelles.

Ce besoin de coopération s'applique à tous les territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains, même si les solutions mobilisées peuvent être différentes.

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DANS LES TERRITOIRES

L'APEC, l'association pour l'emploi des cadres, estime que 280 000 embauches auront lieu en 2022, une année record avec 2019. Pour autant, tous les territoires ne sont pas attractifs.

Pour l'association qui accompagne les cadres et les jeunes diplômés issus de l'enseignement supérieur et les PME et TPE dans leurs recrutements, l'enjeu est d'aider les entreprises à valoriser leurs spécificités, à rédiger leurs offres en se différenciant.

Il existe un lien fort entre la marque employeur, ce qui va la rendre attractive et la marque de territoire, c'est-à-dire tout ce qui peut faciliter l'installation du candidat. L'APEC conduit une expérimentation intéressante avec Territoires d'Industrie en Île-de-France. Cette expérimentation consiste à réunir une quinzaine d'employeurs du territoire pour travailler sur les messages permettant de se rendre attractifs.

Retour d'expérience :

Les écoles de production, comme celle de Béthune/Bruay, forment des jeunes de 15 à 18 ans dans des domaines spécifiques (usinage, métallerie, restauration, maraîchage, mécanique automobile, menuiserie...). Elles sont actuellement 45 en France mais une vingtaine pourrait ouvrir prochainement.

Le principe est d'accompagner des jeunes qui décrochent du système scolaire classique en mettant en place une pédagogie basée sur la pratique (35h de cours dont 25h de pratique). Ils travaillent sur de vraies commandes et acquièrent des compétences techniques très recherchées dans l'industrie. L'école est connectée à toutes les entreprises locales qui sont partenaires et clientes de l'école. Quand une commande est prête, le jeune se rend généralement dans l'entreprise pour livrer la pièce au commanditaire, ce qui permet au jeune d'avoir un premier contact avec le monde de l'entreprise et d'avoir moins d'appréhension pour la

suite. À la sortie de la formation, il a le plus souvent 4 ou 5 propositions d'emploi. Cette première étape constitue un tremplin pour exercer des métiers très différents auxquels l'entreprise pourra le former.

Avant de créer une école de production, il faut mener une étude qui permette de vérifier les besoins des entreprises et d'identifier les métiers en tension, mais également se rapprocher du tissu social local pour déterminer le volume de jeunes qui pourraient bénéficier de ce dispositif.

Le développement de ce modèle est accompagné par la fédération nationale des écoles de production (FNEP) et soutenu, dans le cadre du programme Territoires d'Industrie, par l'ANCT et la Banque des Territoires, qui proposent aux collectivités intéressées des moyens d'ingénierie pour analyser la viabilité d'une école de production sur leur territoire.



L'APEC accompagne également le Programme Avenir Montagne pour le recrutement de chefs de projet. Dans ce cadre, la marque employeur et la marque de territoire se confondent.

L'ADIE, l'association pour le droit à l'initiative économique, finance et accompagne des créateurs d'entreprises qui n'ont pas accès au système bancaire classique en raison de la taille de leur projet, de leur profil socio-économique, parce qu'ils sont demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux ou en décrochage scolaire... Chaque année, l'association accompagne 25 000 entrepreneurs pour les aider à se lancer et à développer leur activité, notamment, dans les quartiers de la politique de la ville.

Comme pour l'emploi salarié, il faut mettre en synergie toutes les structures et services de l'emploi autour de la table parce qu'elles interviennent à des moments de maturité du projet de création d'entreprise différents ou parce qu'elles ne ciblent pas les mêmes publics. Pour le créateur, savoir à qui s'adresser est souvent compliqué. L'ADIE a, notamment, participé à un événement organisé dans le quartier du Grand Mirail à Toulouse aux côtés de tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

L'ANRU, l'agence nationale pour la rénovation urbaine considère que la commande publique responsable qui consiste à faire en sorte que pour les achats réalisés par l'Etat ou les collectivités, les fournisseurs embauchent des personnes en situation d'insertion peut permettre de répondre à la préoccupation des élus de favoriser l'emploi des publics les plus fragiles.

En effet, la commande publique en France représente près de 100 milliards d'euros. Dans 15 % des cas seulement, elle intègre une dimension sociale.

Les 12 milliards d'euros de subvention apportés par l'ANRU au renouvellement des quartiers les plus fragiles génèrent 50 milliards d'euros de commande publique de sorte que plus de 60 000 personnes ont eu accès à un emploi grâce à cette démarche responsable. L'ANRU proposera prochainement un guide de bonnes pratiques pour aider les acheteurs publics.

TABLE RONDE DE CLÔTURE

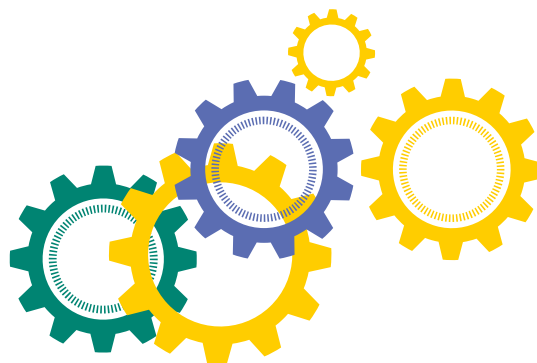
“ COMMENT AMÉLIORER LA RÉPONSE AUX TERRITOIRES DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ? ”

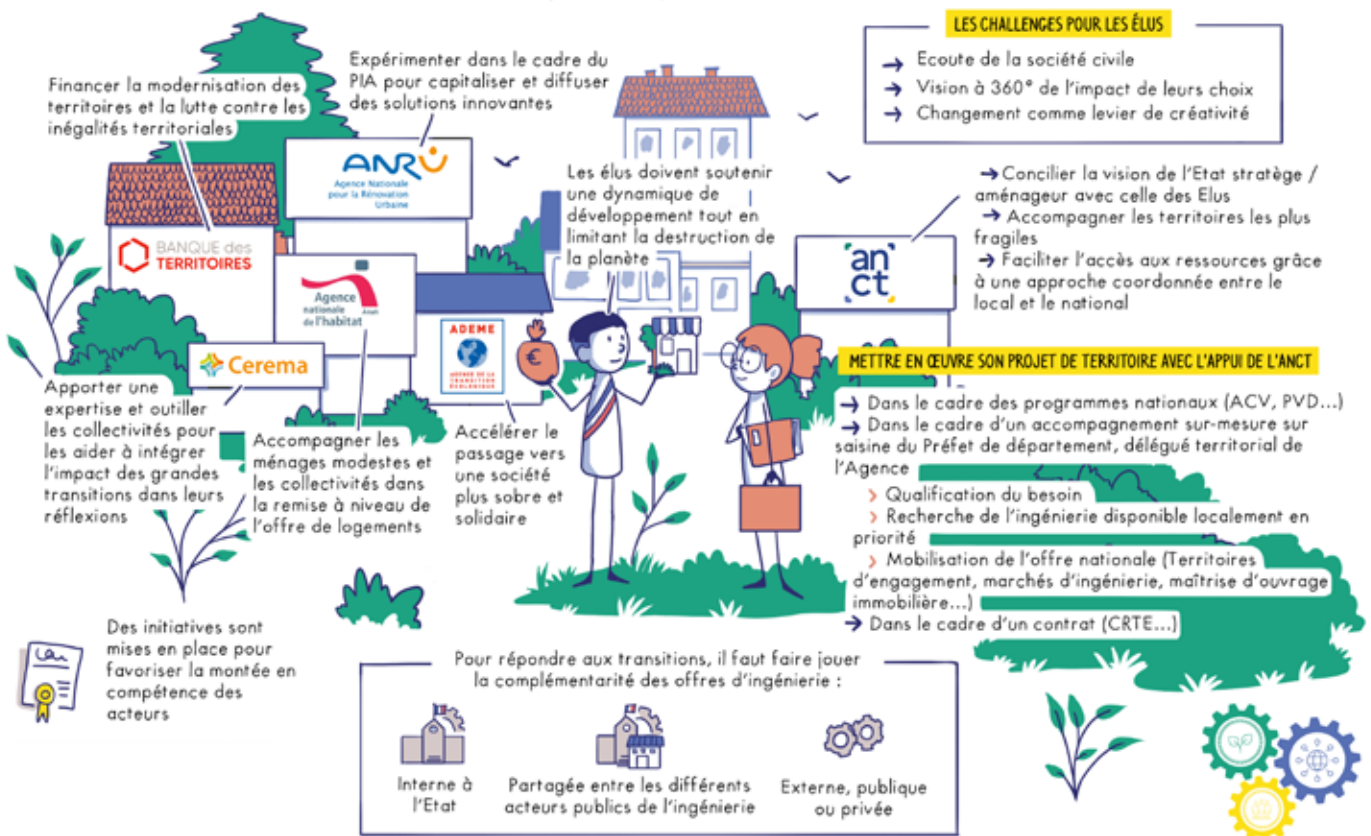
COMMENT IMAGINEZ-VOUS L'AVENIR DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE ?

Les acteurs de l'ingénierie, dans toute leur diversité, s'accordent sur l'intérêt de se coordonner pour construire une réponse globale adaptée, au contexte et aux besoins locaux.

Un des apports de l'ANCT est justement de révéler ce foisonnement d'offres d'ingénierie qu'elle peut apporter elle-même ou mobiliser grâce à ses partenaires.

accompagnement
développement
accès économique aides
organisation avenir
cités services ingénierie
rencontre transition climatique
action solutions villes réponse
surmesure essayer forum
vieillesse
habitants territoires demain
atouts revitalisation comprendre
améliorer numérique assises
écologique agence
adaptation





COMMENT L'ANCT RÉPOND AUX BESOINS DES TERRITOIRES ? TÉMOIGNAGES DE COLLECTIVITÉS

Pour **Rose-France Fournillon, maire de Dardilly**, la participation et l'engagement des citoyens dans la vie et la construction de la cité est essentielle.

Cette volonté politique s'est traduite par plusieurs actions :

- mise en place d'un conseil des enfants et d'un conseil des jeunes,
- concertations dans le cadre des projets d'aménagement et de construction,
- tenue d'un stand des élus sur le marché pour assurer la proximité nécessaire avec les habitants.

Pour aller plus loin dans ces démarches, la ville s'est tournée vers l'ANCT afin de bénéficier du dispositif Territoires d'Engagement, un accompagnement par un bureau d'études spécialisé qui a impliqué les agents de la commune et les habitants dans l'élaboration d'un diagnostic partagé et d'un plan d'actions dont la mise en œuvre sera facilitée par :

- la formation des élus et des services techniques au pilotage de projet dans un cadre itératif avec les habitants,
- le recrutement d'un doctorant dans le cadre du programme 1 000 doctorants pour conforter les liens entre la ville et les habitants,
- le partage d'expériences avec d'autres collectivités accompagnées par Territoires d'Engagement.

Bapaume, ville du Pas-de-Calais de 4 200 habitants, est lauréate du programme Petites villes de demain qui s'adresse à des villes de moins de 20 000 habitants ayant une fonction de centralité.

Jean-Luc Cotel, maire de Bapaume et président de la Communauté de communes du Sud-Artois,

considère que ce classement constitue une opportunité pour dynamiser le centre-ville et asseoir le statut de bourg-centre de la commune. Dans ce cadre, la ville souhaite, notamment, renforcer l'offre de commerces et améliorer l'habitat.

Pour poursuivre la rénovation des logements initiée dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, elle a pu compter sur le programme Petites villes de demain pour recruter un chef de projet qui travaille de façon coordonnée sur les rez-de-chaussée d'activité et sur les logements en étage.

Dans le même objectif qui est de soutenir l'attractivité du bourg-centre, la ville porte un projet de béguinage en périphérie immédiate du centre-ville qui permet à des personnes âgées de s'installer tout en bénéficiant de l'ensemble des commodités dont elles ont besoin.

Le projet de territoire vise également la jeunesse qui fréquente le collège et les deux lycées de Bapaume et qui pourrait à terme être hébergée dans le centre-ville.

Enfin, l'implantation d'un cinéma d'art et d'essais doit aussi contribuer à maintenir une offre culturelle de qualité sur le territoire, projet qui pourrait faire à l'ANCT au titre de l'accompagnement sur-mesure et plus particulièrement, de la maîtrise d'ouvrage de projets immobiliers, de leur conception à leur réalisation.

Didier Mouly, président de la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne dans les Pyrénées-Orientales, s'est engagé, à la demande de l'État, dans l'élaboration d'un CRTE.

Pour permettre la préparation de ce contrat dans des délais rapides, la Communauté d'agglomération s'est appuyée sur les services déconcentrés de l'État mais également sur le niveau national de l'ANCT qui a mis à sa disposition des éléments de méthode et un cabinet indépendant pour travailler avec les élus du territoire mais également avec les directeurs de service à la conception d'un programme d'actions et de projets partagé. L'apport d'expertise a permis un gain de temps certain.

QUELS SONT LES LEVIERS D'ACTION DE L'AGENCE ?

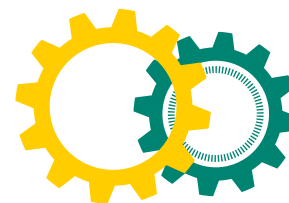
L'ANCT est en quelque sorte une fabrique à projets. Elle s'appuie sur des programmes nationaux mais est capable de mener des expérimentations avec les collectivités comme elle le fait d'ailleurs dans le cadre de Territoires de sobriété foncière ou de Quartiers productifs.

C'est une boîte à outils à deux étages, le local et le national, qui fonctionnent ensemble. C'est ce qui fait la force de cette nouvelle Agence qui applique, au niveau national, un principe de subsidiarité prend le relais quand les solutions n'existent pas localement.

Le préfet de département est le délégué territorial de l'Agence. Il s'appuie sur ses équipes ou les services de la direction départementale des territoires pour être l'interlocuteur privilégié des collectivités territoriales. Celles-ci peuvent, en effet, avoir un projet déjà bien construit ou porter une ambition mais sans réellement savoir comment la mettre en œuvre, ni vers qui se tourner. Dans certains cas, elles sont confrontées à une complexité forte qui met en jeu plusieurs politiques publiques.

L'enjeu pour Mathieu Bâtard, directeur adjoint à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan, est d'être à l'écoute des élus pour bien comprendre leur demande et les objectifs qu'ils portent. Cette phase de qualification est importante car elle permet de s'approprier toutes les dimensions du projet afin de proposer l'accompagnement le plus adapté (technique, juridique, financier...). C'est une condition préalable pour identifier l'acteur ou le prestataire qui peut répondre à la problématique. Il faut d'ailleurs parfois mettre en mouvement plusieurs intervenants et assurer la coordination d'ensemble.

C'est l'esprit du cousu-main avec une réponse globale et cohérente qui peut être apportée par le niveau local ou être pris en charge par le siège de l'ANCT dans le cadre de ses marchés à bons de commande.



Christophe Bouillon, maire de Barentin en Seine-Maritime, président de l'Association des petites villes de France et membre du conseil d'administration de l'ANCT rappelle que l'Agence constitue, une boîte à outils pour les élus qui sont confrontés à des enjeux différents mais qui ont en commun de devoir s'adapter aux grandes transitions (numérique, démographique, écologique, alimentaire...).

L'Association des petites villes de France a défendu pendant des années l'existence d'un dispositif visant à accompagner les communes confrontées à une forme de dévitalisation de leur centre bourg. Le programme Petites Villes de Demain qui part de la vision de l' élu met aujourd'hui en place un certain nombre d'outils ou d'expertise pour les aider à retrouver une dynamique de développement vertueuse.

De la même façon, les CRTE jouent un rôle de catalyseur des moyens pour aller encore plus vite et plus loin dans le cadre d'une approche intégrée qui questionne toutes les dimensions du projet.

L'ANCT est encore jeune mais elle a su développer une méthode d'intervention originale qui permet de mobiliser une expertise adaptée aux besoins des territoires. À Barentin, elle a diligenté une étude sur une zone commerciale en périphérie pour identifier des leviers d'action en prenant en compte les questions de transition écologique et de transition alimentaire.

Elle a su mobiliser la bonne expertise mais a également aidé les élus à s'approprier le résultat de ce travail. La formation et les échanges d'expérience sont au moins aussi importants que l'étude elle-même.

Agnès Reiner, directrice générale déléguée à l'appui opérationnel et stratégique à l'ANCT

L'ANCT accompagne la collectivité en amont pour l'aider à élaborer sa stratégie mais une fois que le projet est lancé, il est généralement porté par la collectivité qui reste le maître d'ouvrage de toutes les actions et qui est aussi garante du succès à long terme. C'est le cas, par exemple, sur les problématiques commerciales ou artisanales même si l'ANCT déploie une action très spécifique dans ce domaine en prenant en charge le projet de restructuration immobilière.

Pour aider les collectivités à identifier l'offre de service de l'Agence et de ses partenaires, l'ANCT a développé une projetotèque et travaille étroitement avec Aides-Territoire qui recense toutes les aides en ingénierie dont peuvent bénéficier les collectivités. C'est une plateforme très intuitive qui est enrichie tous les jours.

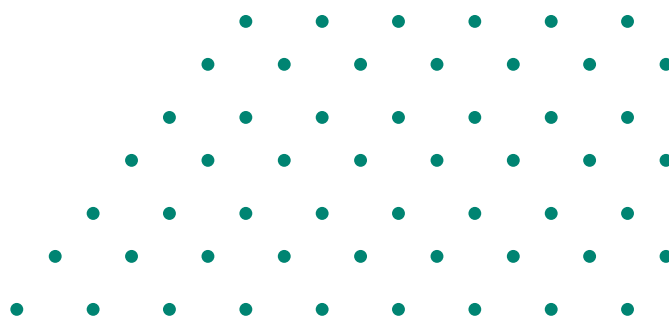
L'approche des élus doit être de plus en plus systémique, ce qu'apportent aussi certains programmes de l'Agence comme Action Cœur de Ville ou Petites Villes de Demain et couplée, quand il y a des projets particulièrement complexes, à du sur-mesure. C'est ce pour quoi l'ANCT a été créée, pour développer le cousu-main avec cette articulation absolument essentielle entre les délégations territoriales et le niveau national.

L'ANCT fait finalement la combinaison entre une vision de l'État comme stratège ou aménageur et une vision d'usage très concrète portée par les associations d'élus au conseil d'administration de l'Agence et par les élus eux-mêmes.

Ces deuxièmes Assises de l'ingénierie en sont le parfait exemple. Elles ont permis aux élus locaux de témoigner, d'expliquer les difficultés auxquelles ils sont confrontés mais également de bien comprendre le rôle de l'État local et des acteurs de l'ingénierie dans la construction d'une réponse la plus proche possible des préoccupations des élus.

Là où les élus devaient auparavant frapper à toutes les portes, ils ont aujourd'hui la possibilité de s'adresser à l'Agence qui se charge de mobiliser l'ingénierie nécessaire à la réalisation de leur projet.

Cette souplesse, cette agilité, cette capacité aussi à tirer les enseignements des retours du terrain permettront à l'ANCT de progresser et de continuer à servir les territoires et à servir la cohésion dans ces territoires.



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier l'ensemble des contributeurs, élus, techniciens et opérateurs publics et privés de l'ingénierie, d'avoir accepté de participer à ces deuxièmes Assises de l'ingénierie. La qualité des échanges ainsi que l'enthousiasme avec lequel chaque intervenant s'est prêté à l'exercice montrent notre volonté de travailler et de réfléchir collectivement à l'amélioration de l'accompagnement des problématiques nouvelles auxquelles sont confrontés les territoires dans un contexte de transition systémique.



L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Adresse générique : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

Site internet : <https://www.ademe.fr>



Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

Adresse générique : contact@cerema.fr

Site internet : <https://www.cerema.fr>



La Banque des Territoires (BDT)

Adresse générique : <https://moncompte.banquedesterritoires.fr/#/contact/formulaire>

Site internet : <https://www.banquedesterritoires.fr>



L'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU)

Adresse générique : communication@anru.fr

Site internet : <https://www.anru.fr>



L'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH)

Site internet : <https://www.anah.fr>



La Fédération des entreprises publiques locales (FED EPL)

Adresse générique : contact@lesepl.fr

Site internet : <https://www.lesepl.fr>



L'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF)

Adresse générique : secretariat-presidence@aitf.fr

Site internet : <https://www.aitf.fr>



L'Union nationale des acteurs et structures du développement local (UNADEL)

Adresse générique : contact@unadel.org

Site internet : <https://unadel.org>



La Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (FNCAUE)

Adresse générique : fncaue@fncaue.fr

Site internet : <https://www.fncaue.com>



La Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)

Adresse générique : fnau@fnau.org

Site internet : <http://www.fnau.org>



La Fédération des agences locales de l'énergie et du climat (FLAME)

Adresse générique : contact@federation-flame.org

Site internet : <https://www.federation-flame.org>



L'Association nationale d'information sur le logement (ANIL)

Adresse générique : anil@anil.org

Site internet : <https://www.anil.org>



L'Agence France locale (AFL)

Adresse générique : adhesion@afl-banque.fr

Site internet : <http://www.agence-france-locale.fr>



La Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique (CINOV)

Adresse générique : communication@cinov.fr

Site internet : <https://www.cinov.fr>



La Fédération professionnelle de l'ingénierie (Syntec-Ingénierie)

Adresse générique : contact@syntec-ingenierie.fr

Site internet : <https://www.syntec-ingenierie.fr>



L'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC)

Site internet : <https://www.apec.fr/>



L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)

Site internet : <https://www.adie.org/>



© Conception : stratéact - Illustrations : Juliette Beïin